

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **12 décembre 2016** à **19h30**

N° délibération
D2016-08-02

Date de convocation
7 décembre 2016

Date d'affichage
16 décembre 2016

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	12	3	0	13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	M. FALLITO Giovanni	M. MARTIN Michel

Etaient absents excusés

Mme PIQUEMAL Anne	Pas de pouvoir
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
M. MARION Julien	Pas de pouvoir

Objet : **Mutualisation des paies - Convention avec la CCPP**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention délégrant à la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) la réalisation des paies des agents et des élus de Silly-sur-Nied à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre d'un service mutualisé basé à Pange.

Le principe en serait le suivant :

1. La commune transmet à la communauté de communes avant le 3 de chaque mois tous les documents et éléments nécessaires à la bonne exécution du service, dont :
 - Arrêtés,
 - Avancements de grade,
 - Régime indemnitaire,
 - Heures supplémentaires,
 - Situation des agents,
 - Etc...
2. la communauté de communes réalise avant le 13 de chaque mois :
 - La confection de la paie de l'ensemble des personnels et des élus ;
 - La transmission par courriel :
 - ✓ Des bulletins de salaires,
 - ✓ Du livre de paie,
 - ✓ Des états de charges diverses,
 - ✓ Du fichier XML ou PAYMEN (virement de salaires),
 - ✓ Des éléments utiles au mandatement,
 - ✓ Des états de fin d'année (rappel : la déclaration annuelle ATIACL à effectuer sur la plateforme E-services reste à la charge de la collectivité),

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le fichier des données sociales (N4DS). (Uniquement pour les agents et intervenants payés sur l'année entière écoulée (y compris trésorier, élus,...)).

En conséquence, il est proposé à notre conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention délégrant la réalisation des paies dans le cadre d'un service mutualisé basé à Pange.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

D'**AUTORISER** le Maire à signer la convention relative à la paie à façon présentée par la Communauté de Communes du Pays de Pange dans le cadre d'un service mutualisé basé à Pange.

Fait à Silly-sur-Nied, le 12 décembre 2016
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet